

REGLEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE CAFETERIAS

Le présent règlement détermine les conditions pour l'aménagement de cafétérias dans les bâtiments de l'EPFL. Les dispositions sont prises en fonction de l'affectation des espaces concernés selon la base de données locaux Archibus.

Les cafétérias sont des espaces mutualisés et partagés par les collaborateurs et usagers. Une seule cafétéria est en principe autorisée par niveau dans chaque bâtiment ; en fonction de la configuration du bâtiment ainsi que des espaces d'accueil et de rencontres à proximité, cette disposition peut faire l'objet d'exceptions sous réserve de la validation préalable de la VPRHO.

Il est du ressort des responsables d'infrastructures de veiller à une utilisation efficiente des locaux en fonction de leur affectation ; les demandes de travaux seront modérées en ce sens par leurs soins.

Les espaces ou locaux aménagés en cafétéria préalablement à ce règlement, et dont l'affectation est autre selon la base de données, feront l'objet d'une mise à niveau pour mise en conformité aux points ci-dessous notamment en cas de demande de travaux. Un changement d'affectation en cafétéria peut exceptionnellement être validé par le DII.

SECURITE / HYGIENE

Si un risque de sécurité et / ou d'hygiène est identifié, le local est susceptible d'être démantelé et son affectation modifiée.

AMENAGEMENT SELON LE TYPE D'AFFECTATION DU LOCAL

CAFÉTÉRIA	<p>Agencement</p> <ul style="list-style-type: none">- Agencement fixe avec équipement de base et évier- Prise en charge de l'agencement par le (fonds) DII sauf si demandes spécifiques des utilisateurs et hors gamme standard. <p>Appareillage (selon taille agencement)</p> <ul style="list-style-type: none">- Evier- Four micro-ondes- Frigo- Lave-vaisselle, seulement si justifié sur base demande spécifique- Machine à café Commandée et à charge des utilisateurs- Pas de plaques de cuisson, ni de four <p>Mobilier</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobilier standard- Mobilier selon catalogue « Mobilier des espaces d'accueil / détente / travail » si justifié. <p>Nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none">- Nettoyage selon standard de l'affectation du local par le prestataire EPFL.- La vaisselle ainsi que le nettoyage courant de l'agencement et des appareils sont du ressort des usagers.
CONFÉRENCES	<p>Agencement</p> <ul style="list-style-type: none">- Pas d'équipements fixes- Evier accepté seulement s'il est d'origine, pas de nouvelle installation- Seuls éléments mobiles pouvant être aisément déplacés en cas de nécessité de libérer le local dans son but premier. <p>Appareillage - Label minimum A+</p> <ul style="list-style-type: none">- Commandé et à charge des utilisateurs :- Four micro-ondes- Frigo- Machine à café- Lave-vaisselle non autorisé <p>Un contrôle de l'installation peut être effectué par le DII ou le DSPS, en cas de non-conformité, les consignes seront rappelées ou les dispositions nécessaires seront prises pour y palier.</p> <p>Mobilier</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobilier standard- Aménagement selon catalogue « Mobilier des espaces d'accueil / détente / travail » si justifié. <p>Nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none">- Nettoyage selon standard de l'affectation du local par le prestataire EPFL, les nettoyages supplémentaires en cas d'utilisation inappropriée sont à la charge du demandeur.- La vaisselle ainsi que le nettoyage courant de l'agencement et des appareils sont du ressort des usagers.

LOCAUX AUTRES	<p>Agencement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'équipements fixes - Evier accepté seulement s'il est d'origine, pas de nouvelle installation - Seuls éléments mobiles pouvant être aisément déplacés en cas de nécessité de libérer le local dans son but premier. <p>Appareillage - Label minimum A+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commandé et à charge des utilisateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Machine à café - Four micro-ondes non autorisé - Frigo non autorisé - Lave-vaisselle non autorisé <p>Un contrôle de l'installation peut être effectué par le DII ou le DSPS, en cas de non-conformité, les consignes seront rappelées ou les dispositions nécessaires seront prises pour y palier.</p> <p>Mobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier standard <p>Nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage selon standard de l'affectation du local par le prestataire EPFL, les nettoyages supplémentaires en cas d'utilisation inappropriée sont à la charge du demandeur. - La vaisselle ainsi que le nettoyage courant de l'agencement et des appareils sont du ressort des usagers.
LABORATOIRE	Aménagement et équipements non autorisés
ANNEXES	Annexe 1 – Cafétérias / Tableau récapitulatif Annexe 2 – Catalogue « Mobilier des espaces d'accueil / détente / travail »

Dr. Etienne Marclay
Vice-Président
Ressources Humaines & Opérations

Pierre Gerster
Délégué
Domaine Immobilier et Infrastructures

Annexe 1 / Cafétérias - Tableau récapitulatif

		CAFETERIA		CONFERENCES		LOCAUX AUTRES		LABORATOIRE	
		Commandé par	A charge du	Commandé par	A charge du	Commandé par	A charge du	Commandé par	A charge du
AGENCEMENT	Agencement fixe	OK							
		DII	DII						
	Evier	OK		Seulement si existant		Seulement si existant			
		DII	DII						
APPAREILLAGE Label minimum A+	Lave-vaisselle	Seulement si justifié sur base demande spécifique							
		DII	DII						
	Four micro-onde	OK		OK					
		DII	DII	Demandeur	Demandeur				
	Frigo	OK		OK					
		DII	DII	Demandeur	Demandeur				
	Plaques de cuisson / Four								
	Machine à café	OK		OK		OK			
		Demandeur	Demandeur	Demandeur	Demandeur	Demandeur	Demandeur		
Mobilier	Mobilier standard	OK		OK		OK			
		DII	DII	DII	DII	DII	DII		
	Mobilier spécial	OK		Selon catalogue "Mobilier des espaces d'accueil / détente / travail" possible selon cas					
		DII	DII	DII	DII				
NETTOYAGE	Nettoyage du local	Type cafétéria		Plus-value pour nettoyage type cafétéria		Plus-value pour nettoyage type cafétéria			
		DII	DII	DII	Demandeur	DII	Demandeur		

CATALOGUE MOBILIER DES ESPACES
ACCUEIL/DÉTENTE/TRAVAIL



1.1 MOBILIER ACCUEIL ET DETENTE

Canapé

Fabricant:

VONDOM

Produit:

STONE

Dimensions:

L200 x P83 x H78 cm

Matériaux:

Plastique moulé



Fauteuil

Fabricant:

VONDOM

Produit:

STONE

Dimensions:

L89 x P79 x H79 cm

Matériaux:

Plastique moulé

Table basse

Fabricant:

VONDOM

Produit:

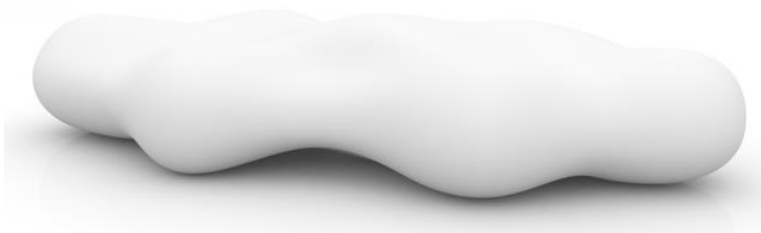
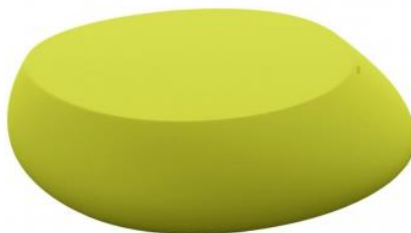
STONE

Dimensions:

L87 x P83 x H25 cm

Matériaux:

Plastique moulé



Banquette

Fabricant:

VONDOM

Produit:

LAVA

Dimensions:

P120 x L260 x H40 cm

Matériaux:

Plastique moulé

1.2 MOBILIER ACCUEIL ET DETENTE

Canapé

Fabricant:

LAPALMA

Produit:

ADD

Matériaux:

Tissu



Utilisé sous réserve d'acceptation du DII et DSPS

2.1 MOBILIER DETENTE

Assise toupie

Fabricant:

MAGIS

Produit:

SPUN

Dimensions:

L91 x P78 x H65 x H-assise 44 cm

Matériaux:

Plastique moulé



Totem

Fabricant:

Sur mesure

Dimensions:

L220 x P100 x H210 cm

Matériaux:

Tissu et bois



2.2 MOBILIER DETENTE

Tabouret haut

Fabricant:

EMECO

Produit:

BROOM

Dimensions:

L50 x P42 x H100 x H-assise 76 cm

Matériaux:

Matériaux recyclés



Table haute

Fabricant:

PEDRALI

Produit:

ARKI

Dimensions:

L200 x P80 x H107 cm

Matériaux:

Plateau stratifié

Piètement acier



3. MOBILIER TRAVAIL

Chaise

Fabricant:

ARPER

Produit:

JUNO open backrest

Dimensions:

L48.5 x P54 x H78 x H.Ass.46 cm

Matériaux:

Polypropylène



Table ronde

Fabricant:

ARPER

Produit:

EOLO

Dimensions:

Ø100 x H74 cm

Matériaux:

Plateau MDF

Piètement aluminium laqué



Table

Fabricant:

PEDRALI

Produit:

ARKI

Dimensions:

L200 x P100 x H74 cm

Matériaux:

Plateau stratifié

Piètement acier

4. MOBILIER ACCUEIL-DETENTE-TRAVAIL

Luminaire

Fabricant:

JIELDE

Produit:

AUGUSTIN

Dimensions:

Ø 16 cm

Ø 24 cm

Ø36 cm

Matériaux:

Métal laqué



Pot pour plantes

Fabricant:

VONDOM

Produit:

STONE

Dimensions:

L60 x P80x H40 cm

L61 x P46 x H70 cm

L87 x P64 x H100 cm

L105 x P84 x H120 cm

L140 x P106 x H140 cm

Matériaux:

Plastique moulé

5. AFFICHAGE

Tableau d'affichage

Produit:

Sur mesure

Dimensions:

L150 x P25/50 x H200 cm

Matériaux:

Acier laqué

